

Vendredi 5 juillet 2024

Plus de transports pour les Bretonnes et les Bretons

La Bretagne labellisée pour mettre en place un Service Express Régional Métropolitain

Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a annoncé la labellisation des collectivités de Bretagne pour la mise en place d'un Service Express Régional Métropolitain (SERM) à l'échelle du territoire breton. Alors que le SERM vise l'amélioration de la qualité des transports du quotidien et le désenclavement des territoires périurbains et ruraux, son périmètre concernera bien toute la Bretagne et pas uniquement les métropoles, comme c'est le cas dans les autres régions.

« Je me félicite de cette labellisation qui est une victoire pour la Bretagne et le résultat d'une mobilisation à la bretonne. Je m'étais engagé dès l'annonce du Président de la République sur les 10 RER métropolitains à ce que la Bretagne fasse partie de la liste, mais à sa manière. **Le travail de pédagogie mené par la Bretagne à Paris a payé.** Donner la priorité aux mobilités du quotidien et au report modal me paraît essentiel dans un contexte où les déplacements journaliers pour aller travailler et étudier constituent une préoccupation majeure de nos concitoyens, au même titre que l'accès au logement, à la santé et, plus largement, aux services publics. La Bretagne est forte d'un modèle de développement singulier, reposant sur un aménagement du territoire équilibré et un maillage dense de petites et moyennes communes qui constituent des pôles de centralité. C'est parce qu'il nous faut préserver ce modèle, agir globalement et ne pas nous résigner à agir seulement dans les territoires les plus denses qu'il a été proposé d'adapter le modèle national de SERM à la réalité bretonne. Les ressources financières qui seront, demain, dédiées à ce projet, doivent bénéficier à tous. »

Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne

Les collectivités de Bretagne partagent **une ambition forte pour la construction et la mise en œuvre d'un système régional de mobilités**, résultant d'une mise en cohérence des stratégies, des offres et des investissements de tous les acteurs. C'est pourquoi elles ont décidé de se saisir de l'appel à projet national pour la **construction d'un SERM, en proposant un modèle original, propre à la Bretagne.**

En faisant ce choix d'un SERM régional, les collectivités bretonnes dessinent **un système cohérent, le plus à même de renforcer le développement des mobilités en l'adaptant autant que possible aux réalités et à la demande des territoires.**

Ce projet « à la bretonne » est le prolongement du travail engagé de longue date avec l'ensemble des collectivités. Il s'inscrit dans la continuité :

- des **42 conventions de mobilités** nouées par la Région avec des intercommunalités,
- des **protocoles d'accord BreizhGo Express** passés entre la Région et de grands espaces territoriaux pour le financement d'un renfort de l'offre TER à l'échelle de la Bretagne
- des **travaux de préfiguration du Syndicat Mixte Bretagne Mobilités**, chargé d'assurer, demain, la gouvernance globale du développement des mobilités.

Il s'agit de **proposer un "choc d'offre majeur"**, permettant de **relever les défis écologiques, économiques et sociaux de demain**, alors que la Région réaffirme son ambition de **doubler l'offre TER à l'horizon 2040.**

Le périmètre envisagé est donc celui de la Bretagne, dans un système correspondant à la géographie régionale et à la réalité des déplacements des Bretons, structurés par l'étoile rennaise, les deux axes ferroviaires nord et sud complétés par l'axe Brest-Quimper, une liaison Nord-Sud et une armature centrale routière en cours d'achèvement (RN 164).

Les **atouts bretons sont nombreux** pour valoriser une approche déjà orientée vers un SERM Bretagne et construire ce véritable projet de territoire : **meilleur TER de France en ponctualité (96%) et en qualité de service, la carte KorriGo, un réseau de cars BreizhGo dense et performant, la plateforme de covoiturage Ouestgo...** Ces actifs seront confortés par les investissements prévus au titre du volet mobilités du **Contrat de Plan État-Région (CPER) 2023-2027.**

SERVICE PRESSE